

**CONCOURS EXTERNE D'ASSISTANT TERRITORIAL
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SPECIALITE MUSIQUE– DISCIPLINE : SAXOPHONE**

SESSION 2022

RAPPORT DU JURY

Ce concours a fait l'objet d'une coopération nationale, ainsi 23 centres de gestion étaient organisateurs d'au moins une spécialité et d'une discipline.

Le Centre de gestion du Calvados avait en charge la spécialité musique, la discipline saxophone.

La session 2022 a été ouverte, pour l'ensemble du territoire national, par arrêté du Président du Centre de Gestion du Calvados en date du 12 juillet 2021 et ouvert un total de 24 postes :

Concours Externe	Concours Interne	Troisième Concours	Total
12	8	4	24

La période d'inscription était fixée du **mardi 14 septembre 2021 au jeudi 20 octobre 2021 inclus** et une clôture **le 28 octobre 2021**.

La date nationale de la 1^{ère} épreuve était fixée au 7 Février 2022, chaque CDG restant maître de son calendrier d'organisation en fonction des différentes contraintes des jurys et des structures d'accueil des épreuves.

Les épreuves d'admissibilité du 3^{ème} concours et du concours interne se sont déroulées les 16 et 17 février 2022 au Conservatoire de Caen la Mer Normandie.

Les candidats admissibles ont ensuite été convoqués les 20 et 21 avril 2022 au Conservatoire de Caen la Mer Normandie.

Les candidats au concours externe ont été auditionnés au Centre de Gestion les 1^{er}, 2, 3 et 4 mars 2022

Le jury : désigné par arrêté du président du Centre de Gestion le 1^{er} février 2022

Collège des élus	
Josiane MALLET	Maire-Adjointe de MONDEVILLE – Présidente du jury
Alexandrine CARRIE	Maire-Adjoint Clef Vallée d'Eure
Dominique ROSE	Maire de Laize – Clinchamps – suppléant de la présidente du jury
Collège des personnalités qualifiées	
Aude PORTALIER	Directrice CRR de CRETEIL - Représentante du Ministère de la Culture
Michel CROSSET	Directeur CRR de TOULOUSE – Représentant du Ministère de la Culture
Anne GAELS-AUGER	PEA Hors classe – Seine Normandie Agglomération-représentante du CNFPT

Collège des fonctionnaires	
Aurélien DAUMAS-RICHARDSON	Directeur EA 2 ^{ème} Catégorie Directeur du CRR de Caen la Mer -
François RONDEL	AEA Principal de 1 ^{ère} classe – Flers Agglo.
David LEBRETON	Membre de la CAP de catégorie B

S'est réuni le 17 février 2022 afin de statuer sur l'admissibilité au concours et le 21 avril 2022 afin de fixer la liste d'admission pour les 3 voies d'accès.

Les conditions d'admission à concourir

1. **Concours externe** sur titres avec épreuves ouvert, pour 50 % au moins des postes mis aux concours, aux candidats titulaires pour toutes les spécialités d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau III correspondant à l'une des spécialités du concours. Il s'agit essentiellement du DE (ou DUMI) en musique, danse et art dramatique, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifiée.

Spécialité danse : il s'agit d'une profession réglementée : les candidats doivent donc être titulaire du diplôme d'Etat de professeur de danse, ou l'un des diplômes ou autorisations mentionnés au 4^o du I de l'article 3 du décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Ce concours est également ouvert, pour l'enseignement des arts plastiques, aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.

2. **Concours interne** avec épreuve ouvert, pour 30 % au plus des postes mis aux concours, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'au moins quatre ans de services publics, Le concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2^o de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées par cet alinéa.
3. **Troisième concours** avec épreuves ouvert pour 20 % au plus des postes mis au concours, aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou plusieurs mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (membres du bureau).

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

En outre, La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

Les effectifs :

	Postes	Inscrits	Admis à concourir	Incomplets rejetés
Concours interne	8	15	11	4
3 ^{ème} Concours	4	5	4	1
Concours externe	12	62	49	13
TOTAL	24	82	64	18

Les multi-inscriptions :

Concours externe et concours interne : 3 candidats

Les admis à concourir :

L'âge moyen :

Externe : 34 ans

Interne : 46 ans

3^{ème} concours : 42 ans

Répartition hommes/femmes :

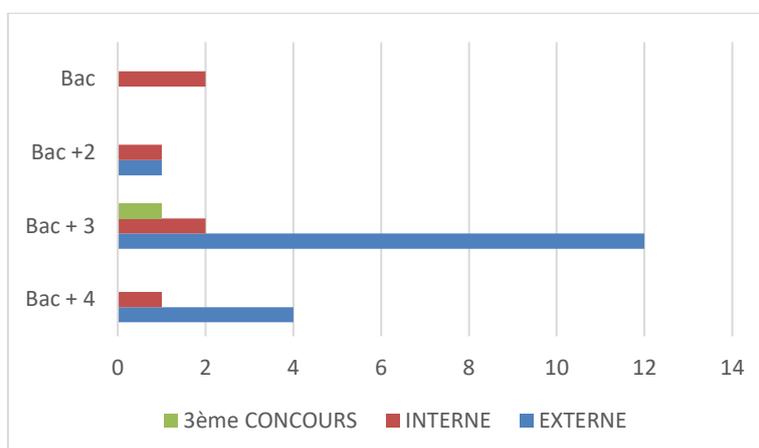
Les femmes représentent un peu plus de 20% des candidats.

Concours interne : 37% de femmes,

Concours externe : 16 %

3^{ème} concours : aucune femme

Le niveau de diplôme :



Les épreuves d'admissibilité :

Pour les candidats au 3^{ème} concours et au concours interne :

Exécution par le candidat, à l'instrument ou à la voix selon la discipline choisie lors de l'inscription, d'œuvres ou d'extraits d'œuvres choisis par le jury au moment de l'épreuve dans un programme de trente minutes environ présenté par le candidat.

15 mn – Coef.3

Le programme au choix du candidat mais encadré réglementairement ; les candidats pouvaient être accompagnés d'un maximum de 4 personnes et disposaient de 15 minutes d'échauffement.

Le jury a remarqué :

- Des programmes diversifiés, répondant aux critères et attentes,
- Des prestations artistiques très inégales avec quelques prestations assez faibles laissant à penser à un manque de préparation ; au global, cependant un niveau assez satisfaisant.

Admissibilité

	Admis à concourir	Présents admissibilité	Admissibles	Seuils retenus
Concours interne	11	11	9	30/60
3ème Concours	4	3	1	33/60

Répartition hommes/femmes :

Concours interne : 37% de femmes,

Admission

Les épreuves d'admission :

Pour les candidats au 3ème concours et au concours interne :

NATURE DES EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
1. Mise en situation professionnelle sous la forme d'un cours à un ou plusieurs élèves du premier cycle ou du deuxième cycle.	25 minutes dont 5 minutes d'échange avec le jury sur la mise en place professionnelle	4
2. Exposé suivi d'un entretien avec le jury : avec pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité et la discipline choisies.	20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé	3

Concours externe :

Examen du dossier par le jury suivi d'un entretien permettant au jury d'apprécier les compétences du candidat au cours d'un entretien.

L'entretien porte sur l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes à exercer ses fonctions dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emplois et le dossier professionnel* constitué par le candidat.

30 mn – Coef. 1

Le jury a remarqué :

Pour le concours externe :

Les dossiers présentés : assez inégaux et assez peu de très bons dossiers.

Sur le fond, beaucoup de description ce qui tend à prouver un manque de recul de la part des candidats. Tendances confirmées lors des entretiens : le jury a fait part d'un manque de réflexion sur la transmission des répertoires, voire méconnaissance musicologiques insuffisantes.

Les connaissances de l'environnement territorial sont plutôt insuffisantes même si, en général, les candidats ont travaillé et préparé l'épreuve d'entretien.

Les membres du jury ont constaté que peu de femmes s'étaient présentées pour un instrument non genré.

Pour les concours interne et 3^{ème} concours :

L'épreuve de mise en situation (séance pédagogique)

La prise de contact avec les élèves sujets a été souvent superficielle ; les candidats ont cependant été bienveillants envers eux.

Les séances ont manqué de structure, les objectifs de progression ne sont pas toujours apparus clairs.

L'épreuve d'entretien

La présentation était plutôt travaillée, des inégalités flagrantes dans les réponses aux questions d'ordre pédagogique, le plus souvent peu étayées.

Les connaissances de l'environnement territorial sont globalement très insuffisantes.

Les admis :

L'âge moyen:

Externe : 33 ans

Interne : 27 ½ ans

3^{ème} concours : 40 ans

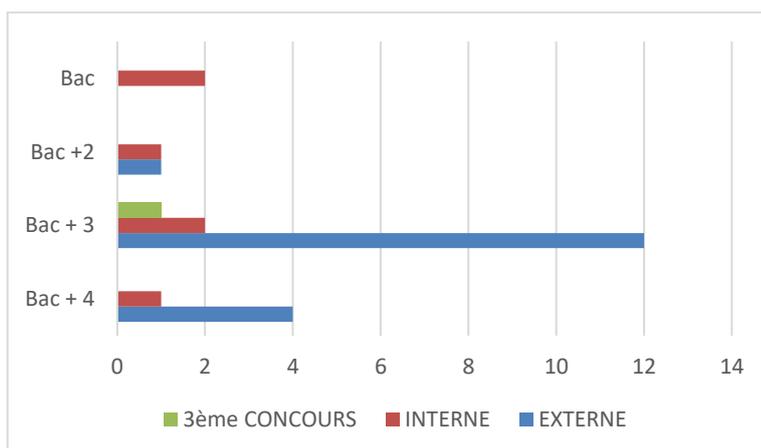
Répartition hommes/femmes :

Concours externe : 2 femmes sur les 17 lauréats,

Concours interne : 50 % de femmes,

3^{ème} concours : 1 homme

Le niveau de diplôme :



Les moyennes aux épreuves :

Par épreuve et par concours			
	Moyenne	Note la + élevée	Note la + basse
INTERNE			
Exécution d'œuvres	11.45	16	7
Mise en situation	10.56	13	6
Entretien	11.78	15	8
TROISIEME CONCOURS			
Exécution d'œuvres	9	11	8
Mise en situation	8	8	8
Entretien	14	14	14
EXTERNE			
Entretien	12.35	18	5.50

Préparation au concours

5 lauréats du concours externe déclarent avoir suivi la préparation du CNFPT, ainsi que 2 lauréats du concours interne et le lauréat du 3^{ème} concours.

	Postes	Admissibles	Présents admission	Admis	Seuils retenus
Concours interne	8	9	9	6	115.50/200
3 ^{ème} Concours	4	1	1	1	107/200
Externe	12		48	17	13.75/20

La Présidente du Jury
Josiane MALLET

